



## **LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2019**

L'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est et les Villes de Clichy-sous-Bois/Montfermeil ont le plaisir de vous annoncer le **lancement de l'appel à projets Politique de la Ville 2019**.

Comme l'an passé, nous procémons à son lancement durant l'été afin de vous laisser le temps de construire vos projets et de solliciter notre appui dans cette démarche.

Afin d'être retenus et financés, les projets doivent contribuer à la stratégie du Contrat de Ville, et donc **aux objectifs suivants inchangés du CDV 2015-2020** :

- Favoriser le développement économique, l'accès à l'emploi et à la formation dans la perspective de l'accessibilité nouvelle du territoire
- Construire une attractivité résidentielle passant par l'offre de logements et la qualité urbaine
- Favoriser la cohésion sociale du territoire dans une logique participative
- Mobiliser le territoire par la culture
- Mettre en place une gouvernance participative du Contrat de Ville

Par ailleurs, les actions contribuant à la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et les actions en direction de la jeunesse demeurent des priorités transversales.

Cette année, une attention particulière sera accordée aux projets relevant des **thématisques suivantes**:

- Le développement des pratiques langagières
- Les initiatives en faveur de l'accès à l'emploi et au développement économique, la création d'activités, la formation et l'insertion professionnelle en particulier pour les jeunes diplômés
- Le développement et la diversité des pratiques sportives à vocation éducative
- L'amélioration du cadre de vie

Ces priorités vous seront présentées de manière plus détaillée en présence des collectivités partenaires et de l'Etat lors d'une **réunion qui aura lieu le mardi 18 septembre à 17h30 à la Maison de l'Habitat (4 rue Berthe Morisot à Montfermeil)**.

### **Les critères d'éligibilité des projets sont les suivants :**

- le projet doit s'adresser en priorité aux habitants des quartiers prioritaires
- le projet doit s'inscrire dans une thématique, un axe stratégique et un objectif opérationnel du contrat de ville
- le projet doit être complémentaire des actions existantes sur le quartier prioritaire
- le projet doit associer le plus possible les habitants eux-mêmes dans l'élaboration du projet, les partenaires institutionnels et associatifs et s'appuyer sur les ressources du territoire
- le porteur de projet doit mettre en avant les critères de diagnostic, des besoins et manques avérés justifiant sa volonté de développer son projet pour les habitants des quartiers prioritaires
- le porteur de projet doit mettre en place une méthode de suivi et d'évaluation des résultats de son projet ; il doit se doter d'outils de comptabilité analytique lui permettant de suivre et de justifier finement des dépenses, actions par actions, lors d'un éventuel contrôle des services de l'Etat



- le porteur de projet est incité à rechercher des cofinancements, avec l'aide, si nécessaire, de la Mission Affaires européennes et Politique de la Ville de Grand Paris Grand Est, de la DIVAQ de Clichy-sous-Bois ou de la Direction Politique de la Ville de Montfermeil,

#### MODALITES DE DEPOT DE VOTRE PROJET :

- 1) **Dès maintenant** : contacter votre chef de projet référent par téléphone ou par mail (voir liste ci-dessous), pour lui faire part de votre intention de déposer un projet pour 2019. **Nous vous incitons vivement à le faire le plus tôt possible afin que les services Politique de la ville, enregistrent votre intention et soient en mesure de vous accompagner dans la conception de votre projet, notamment pour les nouveaux porteurs de projet.**
- 2) **Au plus tard le 28 septembre 2018 – 17h00** : envoi du formulaire ci-joint complété à l'adresse suivante : [contratdeville.clichy-montf@grandparisgrandest.fr](mailto:contratdeville.clichy-montf@grandparisgrandest.fr) (pas d'envoi papier à ce stade)
- 3) Votre chef de projet référent prendra contact avec vous et vous accompagnera dans la finalisation de votre dossier jusqu'à sa complétude.
- 4) **Au plus tard le 26 octobre – 17h00 et après validation du Chef de Projet référent**: saisie en ligne du projet sur la [nouvelle plateforme DAUPHIN](#). Une formation sera organisée en octobre 2018.



Attention ! Vous recevrez un mail courant septembre vous invitant à créer vos codes d'accès personnalisés pour la plateforme DAUPHIN.

Nous demandons d'ores et déjà aux présidents de vos structures d'identifier la ou les personnes habilitées à saisir, apporter des modifications voire signer le dossier de demande de financement 2019 et, à ce titre, nous vous conseillons fortement de mettre à jour les délégations de signature des personnes habilitées.

#### Rappel des dates butoir et modalités de saisie de votre bilan 2018 (ces dates vous seront rappelées par la suite)

**7 janvier 2019** : envoi de vos bilans 2018 par mail aux chefs de projets référents

**30 Janvier 2019 17h** : saisie en ligne des bilans après validation des chefs de projets référents pour les actions mises en œuvre sur l'année 2018 et reconduites pour 2019. Pour 2018, cette démarche s'effectue toujours [via la plateforme ADDEL](#).

**30 Juin 2019** : saisie en ligne des bilans après validation des chefs de projets référents pour les actions financées en 2018 mais non reconduites en 2019. (*Attention ! Passé cette date, une demande de remboursement de la subvention sera envoyée par le CGET, au porteur de projet*)



**Attention ! En cas de difficultés concernant la réalisation de votre projet occasionnant un retard dans la mise en œuvre de ce dernier, il convient de les signaler sans attendre aux chefs de projets référents et aux services de l'Etat (bureau d'arrondissement et délégué du préfet). L'absence d'alerte ou une alerte trop tardive (intervenant après la date de fin théorique de l'action) ne permettrait aucun report d'utilisation de la subvention et impliquerait de facto un remboursement de celle-ci.**

**Les chefs de projets référents :**

- pour les projets concernant la commune de Clichy-sous-Bois : Divaq - [divaq@clichysousbois.fr](mailto:divaq@clichysousbois.fr) – [01.43 88 81 11](tel:0143888111).
- pour les projets concernant la commune de Montfermeil : Sarah YADASS - [sarah.yadass@ville-montfermeil.fr](mailto:sarah.yadass@ville-montfermeil.fr) – [01 41 70 70 73](tel:0141707073) – [06 40 40 33 60](tel:0640403360) ou [politique.ville@montfermeil.fr](mailto:politique.ville@montfermeil.fr)
- pour les projets relevant du développement économique, de l'accès à l'emploi, de la formation et de l'insertion : [contratdeville.clichy-montf@grandparisgrandest.fr](mailto:contratdeville.clichy-montf@grandparisgrandest.fr)
- pour toute autre question concernant l'appel à projets, je vous remercie d'écrire à l'adresse commune [contratdeville.clichy-montf@grandparisgrandest.fr](mailto:contratdeville.clichy-montf@grandparisgrandest.fr)

En cas d'absence prolongée due à la période estivale, n'hésitez pas à laisser des mails. Des réponses vous seront faites dès les retours de congés.

**Vous trouverez ci-joint :**

- Le dossier CERFA en format WORD (12156\*05) et en format PDF (Merci d'utiliser celui qui est le plus compatible avec votre outil informatique)
- Un budget vierge (*si vous n'arrivez pas à ouvrir / compléter le tableau financier du Cerfa vous pouvez utiliser ce tableau financier pour le budget de l'association et pour le budget de l'action, et nous le/les renvoyer accompagné du Cerfa*)
- Le dossier cerfa bilan en format PDF
- Le Contrat de Ville est téléchargeable sur le site de la Ville

Nous vous souhaitons bonne réception de ce courriel et nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Bien cordialement,